



Date limite : 14 février 2021 – 17 h
Clientèle visée : Artistes et organismes culturels
Objectif : Offrir des spectacles déambulatoires dans les vingt municipalités sur le territoire de la MRC des Laurentides
Budget de réalisation : 1000\$ par représentation

En résumé

Contexte

Par le biais de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Laurentides, en concertation avec le milieu, souhaite offrir aux vingt municipalités qui composent son territoire la possibilité de recevoir des spectacles déambulatoires au sein de chacune d'elle pour différents publics.

Dans cette optique, la MRC des Laurentides invite les artistes et les organismes culturels à réaliser un projet de spectacle déambulatoire extérieur pour contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités.

Description de projet

Offrir des spectacles déambulatoires extérieurs dans chaque municipalité sur le territoire de la MRC pour trois publics différents (ainée, famille et adolescent) au printemps, à l'été ou à l'automne 2021. Chaque municipalité choisira un spectacle déambulatoire en fonction du public qu'elle aimerait rejoindre (ainée, famille ou adolescent). La municipalité désignera aussi le meilleur moment dans l'année pour recevoir le spectacle (printemps, été ou automne 2021). Les artistes ou les organismes culturels sélectionnés pourraient effectuer plusieurs représentations au sein de différentes municipalités.

Objectif

Contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités.

Critères de sélection

- Professionnalisme des artistes ou de l'organisme culturel ;
- Résider et pratiquer sur le territoire de la MRC depuis au moins un an ;
- Spectacle pour l'un des publics cibles nommés ;
- Spectacle qui peut s'adapter en fonction des restrictions sanitaires en vigueur.

Budget de réalisation

Budget total de réalisation : 20 000 \$ (taxes incluses) pour tous les spectacles.

Un apport des municipalités et une bonification du montant pourraient être envisagés.

Dépôt de candidature

Fournir par courriel, à l'attention de l'agente culturelle, un dossier complet au plus tard le **14 février — 17 h**. La sélection des dossiers sera effectuée par un comité.

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Le nom et les coordonnées de la personne responsable du projet ;
- Une description du projet proposé ;
- Des informations concernant la réalisation du spectacle dans un contexte de pandémie ;
- Le public ciblé : aînée, famille ou adolescent ;
- Vos disponibilités pour réaliser les spectacles au printemps, à l'été et à l'automne 2021 ;
- Un montage budgétaire incluant : les frais de déplacement, les ressources matérielles, les honoraires professionnels, etc.
- Tous autres aspects que vous jugez pertinents et qui pourraient nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères mentionnés.

Les artistes doivent aussi fournir :

- Leur curriculum vitae (maximum 2 pages) ;
- Une liste des spectacles réalisés par le passé.

Les organismes doivent aussi fournir :

- L'historique, le mandat et la mission de l'organisme ;
- Le rapport d'activités de l'année 2019 ;
- Les derniers états financiers ;
- Une description des membres du conseil d'administration.

Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés par le comité de la politique culturelle de la MRC des Laurentides. Tous les artistes et les organismes qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du comité.

Le rôle des artistes et de l'organisme

- Concevoir et réaliser le spectacle ;
- Gérer son budget de projet ;
- Effectuer un bilan sommaire et un bilan financier à la fin du projet ;
- Travailler en collaboration avec la municipalité pour la réalisation du spectacle déambulatoire.

Le rôle de la municipalité

- S'entendre et collaborer avec les artistes ou l'organisme culturel sur le déroulement spécifique du spectacle (dates, lieux, heures, etc.) ;
- Assurer une promotion du projet dans la communauté ;
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation de la représentation ;
- Coordonner les aspects administratifs et fournir une reddition de comptes sommaire du projet ;
- Être présent et faire un suivi organisationnel durant la préparation et la réalisation du spectacle ;
- Travailler en collaboration avec les artistes ou l'organisme culturel pour la réalisation du projet.

Le rôle de la MRC

- Rédiger et faire signer les ententes relatives aux représentations ;
- Coordonner les grandes étapes du projet et en faire les suivis ;
- Intervenir en cas de malentendus entre les différents acteurs ;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé.

Pour plus d'information ou pour envoyer votre proposition :

Valérie Patry

Agente culturelle

vpatry@mrclaurentides.gc.ca

819 425-5555 poste : 1027

1255 chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carre, J0T 1J0